

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule 10283

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZAI'DANI BRAHIM

Date de naissance : 09/04/1957

Adresse : DES LEPRAK I>NNI APPN, EL OULFA

CP 10000

Tél. : 0662180611

Total des frais engagés : 3704,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Date de consultation : 26/10/2022

Nom et prénom du malade : KHCHIYACH NAJAT

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : CORNEALET ST + VD

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CSA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 14/11/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 10 2022	S S		270,80	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/10/2022	54,6

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTES EL ANNA Liaison Ennajid Darb Ghaliel 509, +212 99 27 09 Casablanca Tél: +212 99 27 09	12/11/2012					3600-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram illustrates a dental arch with 28 numbered teeth (1-28) and various dental symbols (Y, V, w, d) placed around the teeth. The arch is oriented with the upper teeth facing upwards and the lower teeth facing downwards. A vertical arrow labeled 'H' points upwards, and a horizontal arrow labeled 'D' points to the left, while a diagonal arrow labeled 'G' points towards the upper right.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LL
r. Mali EL HANAA

نظارات المها

Souk Ennajd Derb Ghallef

N° 509

Patente : 34717241 T.

LUNETTES S. L. ANAA

509, Souk Ennajd Derb Ghallef

522 99 27 09 - Casablanca

سوق. النجد درب غلف

الرقم 509

الباتنت - 34717241

DATE :

N° 013374

NOM :

RACHID YACIN

PRENOM :

NASAT

- DOCTEUR :

- NOMENCLATURE : N°

PRIX

OD : AXE

CYL

SPH

+0,75

600-

VL

OG : AXE

30²

CYL

25⁵

SPH

+1,-

600-

ADD :

1

OD : AXE

CYL

SPH

+3,25

600-

VP

OG : AXE

30¹

CYL

-0,50

SPH

+3,15

600-

Verres

Dynamique Antireflet

Monture

OPTIGRIP

Facture Arrêtée à la somme de :

Trois Mille Quatre Cent DH 3400

Dra. Nka BOUKSIM

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

Contactologie

Strabologie

الدكتورة بوعسم مليكا

طب العيون

دبلوم التشخيص بالأمراض ما فوق الصوتية

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون



Casa le : 26 Octobre 2022

Mme KHCHIYACH Najat

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques Antireflets

VL :

OD = + 0.75

OG = + 1.00 (- 0.50 à 30°)

LUNETTE
509, SIDI OULD SOUFI
T. 0529522000
ANAA
Ghalif
Casablanca

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 2.50

PHYSER SERUM

UN LAVAGE LE SOIR, les deux yeux

8/ Laymabak collyre
Bd. Oum Rabii Gpe Résidence Al Firdaus Imm. L 30 1er étage N° 5 Oulfa - Casablanca
Tel. : 05 22 91 41 11